



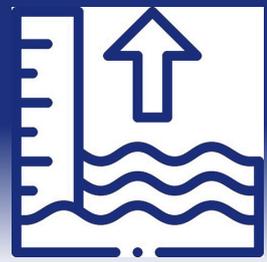
## Eviter ou atténuer les impacts d'une crue

Comment la Fédération départementale de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'implique-t-elle ?

Comment diverses actions peuvent être combinées pour atteindre des objectifs multiples, en mettant en lien la pêche de loisir, la gestion des risques naturels, et la promotion de la biodiversité.



# Quelles solutions contre les inondations ?



Ces dernières années, nous sommes de plus en plus confrontés aux problématiques liées au risque inondation.

Les phénomènes climatiques violents auxquels nous faisons face nous poussent à trouver des solutions pour garantir notre avenir.

Plusieurs **solutions fondées sur la nature** peuvent être mises en place

- **entretien des cours d'eau** : éviter la création d'embâcles, conserver la libre circulation de l'eau et limiter les inondations en amont
- **restauration des continuités écologiques** : rétablir la libre circulation de l'eau, des sédiments et des poissons
- **restauration et/ou création de zones humides**, zones d'expansion de crue qui permettent de stocker l'eau et de limiter les inondations en aval.

## À chacun son rôle

### Propriétaire riverain

Le propriétaire riverain est responsable de l'entretien régulier du cours d'eau (article L215-14 du Code de l'Environnement). Cela comprend le retrait d'embâcles et l'entretien de la végétation de berge (ripisylve).

### Syndicat de rivière

Le syndicat de rivière a la compétence **GEMAPI** (**GEMA** = **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques ; **PI** = **P**révention des **I**nondations).

Il peut se substituer au propriétaire dans le cadre de travaux déclarés d'intérêt général (DIG) (article L215-15) pour l'entretien des cours d'eau.

Dans le cadre de ses missions, il porte également des projets de restauration de continuité écologique, de restauration des milieux et de protection contre les inondations.

### Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique travaille en collaboration avec les syndicats de rivières et les collectivités territoriales sur leurs actions de restauration et veille à la prise en compte des enjeux du milieu aquatique. Elle émet des avis consultatifs sur différents projets.

Elle peut également se porter maître d'ouvrage pour certain projet.

# Quand intervenir dans le lit mineur des cours d'eau ?

La Fédération de pêche de Seine-et-Marne est consultée pour avis sur des dossiers d'entretien ou de travaux. Dans ce cadre, elle rappelle les périodes conseillées pour les interventions dans le lit mineur des rivières. Cette **période est définie en tenant compte des périodes de reproduction des espèces piscicoles et du suivi thermique déployé par la Fédération**. Les interventions sur les berges qui n'ont pas d'impact sur le lit mineur peuvent se poursuivre après la période indiquée.

**La Fédération de pêche et Natura 2000 ne rendent jamais d'avis négatif pour des travaux d'urgence en dehors des périodes d'intervention préconisées, tel que le désembâclement d'ouvrages d'art, qui peuvent représenter un danger ou un risque d'inondation pour les propriétaires riverains.**



## Périodes à retenir

Deux types de contextes piscicoles se distinguent en Seine-et-Marne : **le contexte salmonicole et le contexte cyprinicole**. Ces deux contextes présentent des faciès et des habitats différents et, par conséquent, des populations piscicoles variées. Afin de mieux protéger ces milieux aquatiques, des espèces repères, dites **espèces "parapluie"** ont été désignées pour chaque contexte. Il s'agit de la **truite fario pour le contexte salmonicole** et du **brochet pour le contexte cyprinicole**. Ainsi, en protégeant ces deux espèces, l'ensemble du cortège piscicole est préservé. Les périodes d'intervention préconisées pour les actions en lit mineur des cours d'eau ont été déterminées **en fonction des périodes de reproduction de ces deux espèces repères**.

### Contexte salmonicole

espèce repère : truite fario



Période d'intervention à privilégier

**De juin à octobre**

### Contexte cyprinicole

espèce repère : brochet



Période d'intervention à privilégier

**De juin à décembre**

# Les zones humides, meilleurs alliés dans la lutte contre les inondations

## Qu'est-ce que c'est ?

Les zones humides se définissent comme des zones de transition entre la terre et l'eau, souvent inondées, ou gorgées d'eau. Elles peuvent prendre différentes formes, comme des prairies humides, des marais, des tourbières, etc.

## De nombreux services rendus

### Stockage de l'eau en période de crues :

Véritables éponges naturelles, elles absorbent les excès d'eau, réduisant ainsi les risques d'inondation en aval.

### Soutien d'étiage en période de sécheresse :

Elles libèrent l'eau stockée lors des périodes sèches, soutenant les cours d'eau.

### Captage du carbone :

Elles contribuent à la réduction des gaz à effet de serre.

### Réservoir de biodiversité :

Elles abritent une grande diversité de faune, notamment des poissons, insectes, amphibiens et oiseaux.

### Amélioration de la qualité de l'eau en filtrant les polluants.



## Des milieux menacés...

Les zones humides font partie des **écosystèmes les plus menacés au monde**.

Les activités humaines sont les principales causes de leur disparition.

Les menaces viennent majoritairement de l'**artificialisation des sols**, par l'urbanisme et la création d'infrastructures de transport, et de l'**intensification des pratiques agricoles dues à la croissance démographique** (+23 % en 25 ans en Seine-et-Marne).

En France, on estime que **2/3 des zones humides ont disparu** au cours du XXe siècle

## ...qu'il est important de préserver

La préservation de ces milieux est essentielle, surtout dans le contexte actuel de changement climatique.

La Fédération départementale de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique **œuvre depuis longtemps, et plus que jamais, auprès des acteurs locaux dans des projets de restauration de zones humides**, de rétablissement de la fonctionnalité d'annexes hydrauliques et de restauration de frayères à brochet.

# Des actions entreprises par le réseau pêche Seine-et-Marnais

## Restauration du milieu aquatique : exemple de Soignolles-en-Brie



À Soignolles-en-Brie, après la rupture du clapet de retenue des eaux de l'Yerres, une intervention d'envergure a été nécessaire pour restaurer l'équilibre écologique du cours d'eau et améliorer sa fonctionnalité naturelle. La Fédération de pêche de Seine-et-Marne a pris en charge la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

### Objectifs

#### Restauration écologique

Réhabiliter un tronçon de 4 km de la rivière Yerres pour restaurer les habitats naturels.

#### Création d'une frayère à brochet

Aménager une zone propice à la reproduction du brochet, espèce de poisson emblématique des eaux douces et espèce repère du contexte cyprinicole de l'Yerres.

#### Gestion des risques d'inondation

Développer une zone d'expansion de crue pour mieux gérer les débordements de l'Yerres, réduisant ainsi les risques d'inondation pour les zones environnantes.

### Travaux réalisés :

#### Talutage en pente douce :

Les berges ont été reprofilées pour créer une pente douce, favorisant la diversité des habitats aquatiques et ripicoles (bordure du cours d'eau).

#### Création de dépressions :

Des dépressions ont été aménagées dans la zone pour permettre un **débordement de la rivière**. Ces dépressions jouent un rôle crucial en assurant la continuité latérale du cours d'eau, essentielle pour la migration des espèces aquatiques.

#### Zone d'expansion de crue :

En cas de crue, cette zone permet à l'eau de s'étendre temporairement, réduisant ainsi la vitesse et l'intensité des inondations en aval, tout en créant des habitats aquatiques temporaires pour la faune.



# Restauration du milieu aquatique : exemple de Soignolles-en-Brie

## Résultats attendus :

### Amélioration de la biodiversité :

La frayère à brochet et les nouvelles zones humides créées devraient attirer une grande diversité d'espèces, tant aquatiques que terrestres.

### Réduction des risques d'inondation :

En offrant à l'Yerres une zone pour s'étendre naturellement lors des crues, le projet aide à protéger les habitations et les infrastructures situées en aval.

### Renforcement des écosystèmes :

L'amélioration de la continuité écologique favorise la résilience des écosystèmes locaux face aux changements environnementaux.

Ces travaux de restauration ont permis à la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de remporter au niveau régional « **la Victoire de la Biodiversité** » dans le cadre des Victoires de l'Investissement Local de 2023.



## Des actions entreprises par le réseau pêche Seine-et-Marnais

### Animation Natura 2000 :



### Renforcement des berges et création de zones tampons végétalisées :

Ces actions protègent les milieux aquatiques et réduisent les impacts des crues.



*Renforcement de berge réalisé sur la rivière du Vannetin en 2023 grâce aux financements Natura 2000.*

### Bon à savoir



**Si vous êtes propriétaire de parcelles situées en site Natura 2000, sachez que des financements existent pour entretenir et/ou restaurer vos berges et le cours d'eau qui coule en bas de chez vous.**

**La Fédération de Pêche de Seine-et-Marne est animatrice de 4 sites Natura 2000 de type « rivières » et peut vous accompagner dans vos projets. N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations.**

# Des actions entreprises par le réseau pêche Seine-et-Marnais

## Surveillance des cours d'eau

La Fédération de pêche de Seine-et-Marne et ses AAPPMA\*, avec l'appui de leurs gardes-pêche bénévoles, surveillent l'état des cours d'eau et collaborent avec les syndicats de rivière pour l'entretien des cours d'eau et le retrait des embâcles, contribuant ainsi à la prévention des inondations.

## Collaboration avec les autorités locales

La Fédération est un acteur clé dans le **Plan Départemental de l'Eau** et siège au **CO**nseil Départemental de l'Environnement et des **Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)** où **elle contribue à la gestion des risques liés aux crues.**



## Sensibilisation et éducation

**Campagnes de sensibilisation** : La Fédération mène des campagnes pour informer le public sur les risques de crue et l'importance de la bonne gestion des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques.

**Ateliers Pêche Nature** : Ces ateliers, destinés à différents publics, enseignent la pratique de la pêche tout en sensibilisant au respect de l'environnement.

**Animations en classe** : Des interventions éducatives sont organisées dans les écoles pour aborder des thèmes comme le cycle de l'eau, les inondations, la pollution et l'écologie.

**Restauration post-crue** : Elle participe à la restauration des habitats pour minimiser les dommages écologiques après une crue.



\*Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



**Grâce à ces initiatives, la Fédération  
départementale de Seine-et-Marne pour la  
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique joue  
un rôle essentiel dans la prévention des crues  
et la protection des écosystèmes aquatiques.**

## Contact

### Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

22 rue des Joncs

77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD

01 64 39 03 08

[secretariat@federationpeche77.fr](mailto:secretariat@federationpeche77.fr)

<https://www.federationpeche77.fr/>

